



UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUND:
AND PARTNERS GRANTS FOR FIGHT AGAINST:
AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

D/13-4/1

ADDITIF N°1

A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°D13-44/AONO-PU/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CSPM-CNLS/2025 DU 27 FEVRIER 2025 POUR LA CONCEPTION, LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE 3 620 BOITES A IMAGES DES ASCP POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS SOUS DIRECTIVES COMMUNAUTAIRES ET DU GUIDE NATIONAL DES ISDC AU CAMEROUN EN DEUX (02) LOTS.

AU LIEU DE :

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. De l'absence et/ou la non-conformité de la caution de soumission datée, timbrée et acquittée à la main à l'ouverture des plis ;
2. De la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté la caution de soumission) ;
3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
4. Du non-respect d'au moins 5 critères essentiels sur 7 ;
5. Du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
6. Du non-respect de 80 % des spécifications techniques mineures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
7. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
8. De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandonné de chantier durant les trois dernières années
9. De l'absence de la lettre de soumission.
10. De l'absence de la charte d'intégrité
11. De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental

LIRE PLUTOT :

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. De l'absence et/ou la non-conformité de la caution de soumission datée, timbrée et acquittée à la main à l'ouverture des plis ;
2. De la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté la caution de soumission) ;
3. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
4. Absence d'échantillon d'un registre
5. Du non-respect d'au moins 5 critères essentiels sur 7 ;
6. Du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
7. Du non-respect de 80 % des spécifications techniques mineures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO, le cas échéant ;
8. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
9. De l'absence d'une déclaration sur l'honneur de non abandonné de chantier durant les trois dernières années
10. De l'absence de la lettre de soumission.
11. De l'absence de la charte d'intégrité
12. De l'absence de la déclaration d'engagement social et environnemental

Le reste sans changement



Yaoundé, le 08 MAT 2025
Le Maître d'Ouvrage

Dr. Manoula Fatatchie